

de moins que la Nouvelle-Zélande ne réalisa en impôts sur le revenu, avec seulement $\frac{1}{2}$ de notre population et peu de commandes de guerre.

Admettant que ces chiffres sont à peu près exacts, n'est-ce pas là un résultat surprenant? C'est pourquoi je prétends que ce gouvernement, pour une raison que je ne comprends pas mais qu'ils doivent nous expliquer, n'a pas agi comme il aurait dû le faire à l'égard des gros financiers et de ceux qui ont fait des profits de guerre excessifs.

L'hon. M. CASGRAIN: Très bien, très bien.

L'hon. M. SCHAFFNER: Malgré cela, je répète qu'en ce qui concerne la conduite de la guerre et le soin donné aux soldats, le gouvernement a très bien agi et mérite les plus grands éloges que le pays puisse décerner. Mais pour ce qui est de taxer les gros financiers, je dis que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de la situation. Je puis me tromper, mais c'est là mon opinion.

L'honorable M. McMEANS: Que suggère l'honorable sénateur?

L'honorable M. SCHAFFNER: Je suggère exactement ce qui se fait aujourd'hui en Angleterre. Le gouvernement britannique atteint ces gens-là. Le montant des exemptions est de £2,500; pour la femme £1,000 et pour chaque enfant £500.

L'honorable M. DENNIS: Au Canada, ce système exempterait 9 personnes sur 10.

L'honorable M. SCHAFFNER: Je ne dis pas que l'exemption devrait être la même, mais je maintiens que pendant que nos soldats versaient généreusement leur sang en France, les gros financiers n'avaient aucun droit d'être exempts de contribuer avec leur argent à la réduction de la dette du pays. Voilà exactement mes vues.

J'ai dit, qu'en 1918 seulement, la Nouvelle-Zélande avait prélevé par la taxe sur le revenu un montant total de \$28,000,000. J'ai ici une table dont je ne lirai pas tous les détails, mais qui contient le revenu du Canada par la taxe directe et la proportion de cette taxe sur le montant total des revenus. Les douanes et l'accise, qui fournissaient en 1914 et 1915 100 pour 100 du revenu des taxes (à l'exclusion de l'impôt sur les Chinois), en contribuaient encore 80 pour 100 en 1919. La taxe sur les profits d'affaires n'en fournissait que 14 pour 100.

En 1914 nous avons prélevé, par les douanes et l'accise, \$126,143,000; sur les profits d'affaires, rien; sur le revenu, rien; sur les

banques, les compagnies fiduciaires, etc., rien—total \$126,143,000.

En 1915, le total des taxes était de \$97,519,000, et là encore, rien n'a été prélevé sur les profits d'affaires, les revenus, les banques ou les compagnies fiduciaires.

En 1916, nous prélevons \$121,000,000 par les douanes et l'accise. Pas de taxe sur les affaires ou les revenus.

En 1917, alors que nous étions très sérieusement engagés dans la guerre, que nous avions fabriqué de grandes quantités de munitions et comptions avoir fait de gros profits, nous prélevions l'énorme somme de \$12,500,000 sur ces profits d'affaires et, encore une fois, rien sur le revenu.

L'honorable M. CASGRAIN: Aucune taxe sur le revenu?

L'honorable M. SCHAFFNER: Non, pas en 1917.

L'honorable M. CASGRAIN: Permettez, il y en avait une en 1917.

L'honorable M. SCHAFFNER: Nous l'avons payée en 1918. C'est alors seulement que fut payée au Canada la première taxe sur le revenu.

L'honorable M. BOSTOCK: Je vous demande excuse. Je sais que j'ai payé une taxe sur le revenu en 1917.

L'honorable M. DONNELLY: Basée sur le revenu de 1917?

L'honorable M. BOSTOCK: Basée sur 1917.

L'honorable M. FOWLER: Payée en 1918 pour 1917.

L'honorable M. SCHAFFNER: En 1918, le fisc des douanes et accise se montait à \$170,568,000; sur les profits d'affaires, \$21,271,000; le montant des taxes sur le revenu n'est pas mentionné.

En 1919, les douanes ont produit \$189,000,000, la taxe d'affaires \$33,000,000, la taxe sur le revenu \$9,349,000.

L'honorable M. CASGRAIN: Rien que \$9,000,000.

L'honorable M. SCHAFFNER: Je suppose que ce montant représente la taxe de 1918.

Maintenant, le gouvernement a un autre argument. Du moins je l'ai entendu émettre par sir Thomas White, un homme pour qui j'ai le plus grand respect et qui est reconnu par tous comme un homme d'affaires de premier ordre et d'une habileté incontestable. Or, les membres de la Chambre des